

2021-04.11.02

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, FOY CAVILLON Sandra suppléante de RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne,

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 49

· dont suppléés : 4

Membres représentés : 10

Votants : 59

Date de la convocation
29 octobre 2021

Secrétaire de séance :
Fabrice VERONT

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LOUIS Eric suppléant de MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, Mme BLIN de Mme PERONNET, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. CHANTRELLE Brice de M. HEYMAN Christophe, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, Mme TESTART Laëtitia de M. DEMOUY Bertrand, M. PINARD Jean-Michel de M. PARENTY Vincent, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CARON Hubert, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : BP 2021 / Budget Annexe ASSAINISSEMENT Décisions modificatives n° 1

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2021 relatif au vote du Budget primitif 2021 – Budget Principal et Budgets Annexes

Vu la délibération d'affectation des résultats 2020 aux budgets primitifs 2021, notamment concernant les Budgets annexes : Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée, Résidence de la Bonneterie et SPANC

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2021 de supprimer les Budgets Annexes Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée, Résidence de la Bonneterie et SPANC dont la clôture a été fixée au 30 avril 2021 et actant l'intégration des comptes des Budgets Annexes Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée et Résidence de la Bonneterie dans le Budget Principal et l'intégration des comptes du Budget Annexe SPANC dans le BUDGET ANNEXE RASPA,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2021 relative à la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2021 -Budget Principal et au Budget Primitif 2021 – Budget Annexe RASPA,

Compte tenu du fait que l'intégration des comptes des Budgets Annexes dissous ne pourra s'effectuer qu'en 2022, au vu de l'approbation des comptes de gestion 2021 et des comptes administratifs 2021,

Vu la rigueur des procédures comptables,

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20211104-2021_0411_02-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- › Annule la délibération du Conseil communautaire du 29.04.2021 relative à la Décision modificative n° 1 au BP2021 Budget Principal et Décision modificative n° 1 au BP2021 BA RASPA,
- › Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 04 novembre 2021
à Mézières en Santerre**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 8/11/2021

Affiché le 8/11/2021

Le Président,


Alain DOVERGNE

